

AMÉLIORER LES GRANDS DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

ENJEU N°2 : PRÉPARER LE PASSAGE À LA RETRAITE

Mesure 6. La préparation et le passage à la retraite : favoriser l'émergence d'un nouveau projet de vie par le biais des sessions de préparation à la retraite

I. CONTEXTE ET ENJEU

- Le passage de la vie professionnelle à la retraite constitue une étape capitale. Afin de la préparer au mieux, les caisses de retraite privilégient l'accueil en tête-à-tête, grâce à leurs réseaux d'agences respectifs.
- L'enjeu autour du passage à la retraite est de développer une information et une sensibilisation autour de l'accès aux droits (santé et retraite) tout en diffusant des messages autour de la préservation de l'autonomie et du projet de vie à la retraite.
- Cette offre se décompose autour de deux types d'actions :
- Des sessions ciblées sur la préparation à la retraite : destinées à l'ensemble des retraités, leur dominante repose sur les questions d'accès aux droits (conditions d'accès à la retraite) mais permet également de diffuser des messages clés autour du Bien vieillir ;
- Des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie articulées autour du Bien vieillir qui abordent la question de la préparation à la retraite et du projet de vie à la retraite : ces offres sont destinées en priorité à des publics vulnérables du fait des conditions de leur fin d'activité professionnelle et d'une exposition plus forte aux risques de perte d'autonomie. La problématique de l'accès aux soins peut être abordée (dépistage dentaire, bilan de santé retraite).
- L'INPES a identifié deux publics (âgés de 55 à 65 ans) visés par ces initiatives :
- les actifs en fin de carrière ;
- les jeunes retraités.

II. MESURES

- Les caisses de retraite mettent en place différents dispositifs d'accompagnement des retraités tout au long de leur passage à la retraite. Parmi ceux-ci, on compte :
- Le relevé de carrière ainsi que, dès 45 ans, l'entretien information retraite (EIR), qui permettent d'informer le futur retraité sur ses droits et de lui conseiller les différents dispositifs d'accompagnement du départ en retraite.
- La COG 2014-2017 de la CNAV prévoit, afin de mieux informer les assurés, de poursuivre son engagement sur les EIR en renforçant la professionnalisation de ses personnels. Elle adaptera en particulier son offre de service EIR à ses différents publics (EIR 45-55 ans/expatriés...) tant sur la nature que sur la forme de l'entretien. De plus, elle poursuivra sa démarche d'écoute des attentes des assurés et de leur satisfaction pour enrichir son offre de service et la rendre homogène sur l'ensemble du territoire.

- o La fonction conseil en entreprise propose des plans d'action pour l'information des assurés sur une gestion douce de leur départ en retraite. Les directions de l'action sociale et le réseau des caisses de retraite en inter-régimes sont également mobilisés pour informer sur les mesures de prévention adaptées à l'avancée en âge des seniors en activité et proposent des actions collectives avec le concours de leurs entreprises ; en outre la branche Retraite souhaite sur la période 2014-2017 maintenir son engagement dans l'offre de conseil en entreprise en coordination avec les régimes complémentaires et la branche AT-MP, afin de contribuer à prendre en compte la pénibilité et favoriser le maintien des seniors en emploi.
- o Les réunions « Bienvenue à la retraite (BAR) » qui permettent aux jeunes retraités de s'informer et d'échanger sur leur passage à la retraite.
- o **Il s'agit, par le biais des sessions de préparation au passage à la retraite** qui s'attachent à préparer le passage entre le travail et la cessation d'activité en permettant aux jeunes retraités de réfléchir entre eux, **de favoriser l'émergence d'un nouveau projet de vie et de délivrer des messages essentiels sur la prévention des effets du vieillissement** (bienfaits de l'activité physique, de l'hygiène alimentaire, de l'activation cérébrale, des relations sociales et amicales).

III. ACTIONS

- 0 Augmenter le nombre de jeunes retraités participant aux sessions et stages de préparation au passage à la retraite, que ceux-ci soient organisés par les caisses de retraite, des mutuelles générales ou spécialisées dans une catégorie socioprofessionnelle particulière ;
- 0 Permettre aux jeunes retraités (depuis moins d'un an) de réfléchir, lors de ces sessions, sur leur projet de vie et les informer sur les diverses structures ou associations proposant des activités près de leur domicile ;
- 0 Promouvoir le développement d'espaces pour réunir, informer, favoriser les échanges d'idées entre retraités pour leur apporter des éléments de réflexion supplémentaires et leur permettre de tisser des liens avec des personnes confrontées à des situations similaires.

IV. OUTILS ET BONNES PRATIQUES

- 0 Le guide du nouveau retraité - avril 2014, l'assurance retraite
- 0 Le site du GIP Info Retraite, devenu récemment GIP Union Retraite

- 0 **V. Métiers impactés**

- 0 Conseillers retraite (assurés et entreprises),
- 0 Personnels des services d'action sociale des caisses de retraite,
- 0 Personnels RH des entreprises

- 0 **VI. Les opérateurs**

- 0 CNAV / CARSAT
- 0 CCMSA
- 0 RSI
- 0 AGIRC et ARRCO

AMÉLIORER LES GRANDS DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

ENJEU N°3 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL, L'INTERGÉNÉRATION ET LES ACTIVITÉS COGNITIVES

Mesure 7 : Prévenir, repérer, prendre en charge les facteurs de risque de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée

I. CONTEXTE ET ENJEUX

- L'enquête Handicap-Santé Ménages 2008 de l'INSEE a identifié un groupe de 3 millions de retraités en marge de la vie sociale (ayant un repas ou une sortie avec la famille ou des amis par mois), dont un sous groupe de 530 000 retraités extrêmement isolés qui voient famille ou amis moins d'une fois par mois.
- Les causes d'isolement peuvent être multiples : décès du conjoint, éloignement des proches, état de santé, sentiments dépressifs, précarité économique... La notion d'isolement est donc complexe à appréhender dans la mesure où elle procède aussi d'un ressenti de la personne. Elle représente un facteur de risque identifié par les gériatres comme étant un critère d'entrée dans la fragilité, d'où l'importance de repérer les personnes retraitées isolées vivant à domicile et de proposer une offre de service adaptée à destination de ce public. Les actions et thématiques multiples qui se développent sur les territoires se trouvent souvent confrontées à la difficulté de repérer ces populations par définition peu connues des services sociaux ou autres acteurs de proximité et à la complexité de l'environnement institutionnel existant sur les thématiques relatives à la perte d'autonomie.

DEUX ENJEUX PRINCIPAUX

- un enjeu de cohésion sociale et de solidarité collective avec et autour des retraités : il s'agit de remobiliser les acteurs des territoires (particuliers, associations, collectivités, organismes sociaux, etc.) sur une finalité de réactivation des solidarités de proximité. Cet enjeu concerne en premier lieu les retraités eux-mêmes, mais aussi les générations plus jeunes et les aidants familiaux.
- A ce titre, le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement conforte l'engagement citoyen et solidaire des personnes âgées en leur délivrant une attestation de tutorat lorsqu'elles encadrent des jeunes effectuant un engagement de service civique et contribuent à leur formation citoyenne. A l'Assemblée nationale et au Sénat, le débat parlementaire a validé la disposition prévoyant la délivrance systématique de cette attestation de tutorat (article 9) qui n'est actuellement qu'une simple faculté. Recevoir cette attestation devient un droit et marque la reconnaissance officielle de l'engagement des personnes âgées auprès des jeunes engagés dans un contrat de service civique.

- 0 un enjeu de politique publique : une réponse uniquement en termes de développement de services et de structures solvabilisés par les collectivités territoriales ou les organismes de protection sociale, pour nécessaire et légitime qu'elle soit, ne permet pas de faire face à l'ensemble des questions en cause. Aussi, l'enjeu consiste à combiner une démarche de développement des solidarités « naturelles » (voisinage, inter-génération, famille, etc.) à une démarche d'adaptation des services professionnels aux besoins du territoire. Plutôt que d'opposer ces deux registres l'un à l'autre, ou de considérer que l'un doit compenser les carences de l'autre, il s'agit de rechercher systématiquement les synergies possibles. C'est dans cet état d'esprit et pour ces objectifs que la Mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées (MONALISA) se concrétise en une démarche de coopération au niveau national, départemental et local. Cette coopération a pour but de déployer des « équipes citoyennes », composées de bénévoles, soutenues et intégrées sur leur territoire. Il s'agit de mettre l'accent sur le développement d'actions collectives de prévention axées sur le maintien du lien social des retraités pour leur permettre de se réinsérer dans un réseau social. Ces actions collectives favoriseront l'activation et la mobilisation des retraités eux-mêmes dans la lutte contre l'isolement (MONALISA). Elles doivent permettre de joindre les personnes isolées qui ne se font pas connaître pour reconstruire une relation avec elles et inciter les personnes âgées à sortir de chez elles.

SOCIALISATION ET FONCTIONS COGNITIVES

- Les fonctions cognitives sont aussi des fonctions de socialisation. Leur maintien relève de plusieurs types d'actions collectives qualifiées d'activation cognitive : ateliers mémoire, activités culturelles, théâtre, lecture, discussions, sorties de cinéma, jeux de cartes, jardinage collectif... Participer à ces actions peut permettre aux personnes âgées de retrouver confiance en leurs capacités, de partager des connaissances et de modifier leur comportement pour un mieux être général. En outre, si ces actions revêtent un caractère attractif ou innovant, elles peuvent s'inscrire plus aisément dans un contexte intergénérationnel et promouvoir des rencontres et des projets de vie en commun sur les territoires sans que le critère d'âge soit discriminant.

II. MESURES

- Prévenir, repérer, prendre en charge les facteurs de risque de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée, telles sont les mesures auxquelles les caisses de retraite entendent contribuer au travers de leur offre de services, en partenariat, bien souvent, avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux.
- Autrement dit, elles contribuent à :
- prévenir les facteurs de risque d'isolement et de rupture du lien social ;
- rompre l'isolement des personnes âgées en les réinsérant dans un réseau social, de voisinage et de solidarité ;
- faciliter l'accès aux droits et aux soins, aux services en matière de santé et d'aides au maintien à domicile ;
- favoriser la préservation du « capital santé » et la prévention de la perte d'autonomie en agissant sur les comportements favorables à la santé ;
- entretenir le sentiment d'utilité sociale des personnes âgées en leur proposant des activités favorisant leur participation à des ateliers de prévention de la perte d'autonomie.

III. ACTIONS

- *** Mobilisation des citoyens, associations, acteurs publics et établissements autour de la lutte contre l'isolement (MONALISA)**
- Organiser un déploiement d'actions de lutte contre l'isolement sur l'ensemble du territoire, avec une mise en oeuvre individuelle ou collective dans la dynamique impulsée par MONALISA (animer la coopération entre les organismes contributeurs, déployer les « équipes citoyennes ») ;
- Mettre en place au moins une action par département mobilisant les jeunes engagés dans le cadre du service civique pour une médiation auprès des personnes âgées isolées et un appui aux actions initiées par les équipes citoyennes.

* LIEN SOCIAL

- o Améliorer le repérage des personnes âgées socialement fragiles confrontées à une situation d'isolement (social, géographique, familial) par la mise en place d'une veille des acteurs/intervenants de proximité (facteurs, gardiens d'immeubles, commerçants, pharmaciens, CCAS, associations de proximité...) et par la réalisation d'une cartographie des personnes isolées (personnes sans présence familiale ou amicale géographiquement proche, bénéficiaires de l'ASPA, retraités issus de l'immigration, mal logés...) ;
- o Développer ou maintenir une offre adaptée d'aides au maintien à domicile, de services ou de formules d'hébergement de proximité ;
- o Promouvoir les démarches participatives et partenariales qui mobilisent les retraités eux-mêmes et les différents acteurs impliqués, selon les approches du développement social local, notamment au sein d'associations ;
- o Développer des actions intergénérationnelles favorisant les rencontres et la mixité des générations, tout en valorisant l'engagement des retraités (marches bleues intergénérationnelles dans le cadre de la Semaine bleue).
- o Développer et soutenir le dispositif de cohabitation intergénérationnelle consistant à ce qu'une personne âgée accueille un jeune chez elle afin de lutter contre l'isolement de la personne âgée et de développer la mixité intergénérationnelle

* ACTIVATION COGNITIVE

- 0 Partager les bonnes pratiques des ateliers collectifs à destination des seniors au niveau des opérateurs locaux;
- 0 Analyser les actions innovantes répondant aux besoins en matière d'activation cognitive et évaluer leur impact.

IV. OUTILS ET BONNES PRATIQUES

- Cahier des charges de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) : éléments de repère pour l'élaboration de projets en faveur du lien social,
- Guide d'aide à l'action : « Actions collectives « Bien vieillir » : repères théoriques, méthodologiques et pratiques », INPES/Caisses de retraite, 2014,
- Brochures « Vieillir... et alors ? » et « Bien vivre son âge », INPES/Caisses de retraite, 2013 et 2014,
- Web série sur «reponses-bien-vieillir.fr », INPES/Caisses de retraite, 2014,
- Livret d'accompagnement de la web série pour les professionnels, INPES/Caisses de retraite, 2015,
- Démarche et boîte à outils MONALISA (www.monalisa-asso.fr)
- Chartes territoriales des solidarités avec les aînés signées entre les caisses de retraite et les collectivités locales (départements, communes, communautés de communes...).

V. LES MÉTIERS IMPACTÉS

- Chargés de développement d'actions collectives des caisses de retraite
- Chargés de développement d'actions collectives de la FCSF
- Chargés du développement et de la promotion du bénévolat au sein du monde associatif et des organismes porteurs « d'équipes citoyennes »
- Professionnels du domicile

VI. LES OPÉRATEURS

- CNAV, CCMSA, RSI, structures inter-régimes
- La CNSA au titre du financement et de la formation des bénévoles
- MONALISA : La Mobilisation Nationale contre l'isolement des personnes âgées est une démarche de coopération qui favorise l'atteinte des objectifs et la mise en oeuvre des mesures de la présente fiche. Cette animation d'engagements des divers organismes et associations autour d'une charte et de repères communs garantit la qualité et la convergence des actions menées. Tous les signataires de la Charte MONALISA et adhérents de l'association MONALISA sont donc potentiellement des opérateurs de cette fiche action.
- Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)
- UNCCAS
- INPES
-

VII. EVALUATION

- Suivi du nombre d'actions collectives de prévention organisées à la suite d'un repérage d'un territoire fragile réalisé par un observatoire des situations de fragilité ;
- Identifier des critères objectifs de mesure de la restauration du lien social suite aux différentes participations dans les actions collectives de prévention ;
- Suivi du nombre de retraités engagés dans des équipes citoyennes MONALISA initiées suite aux actions collectives de prévention axées sur l'activation et la mobilisation des personnes âgées elles-mêmes ;
- Suivi du nombre d'équipes citoyennes initiées suite aux actions de sensibilisation, de formation et de soutien prévues par démarche MONALISA.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- o Rapport MONALISA - préconisations pour une Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Agés, juillet 2013.
- o Les solitudes en France, Rapport de la Fondation de France, juin 2012.
- o Combien de personnes vivent seules en France. Laurent Toulemon, Sophie Pennec, Population et sociétés, INED, décembre 2011.
- o Précarité, isolement et conditions de logement : la profonde fragilité des personnes âgées, CREDOC, novembre 2011.

AMÉLIORER LES GRANDS DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

ENJEU 3 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL, L'INTERGÉNÉRATION ET LES ACTIVITÉS COGNITIVES

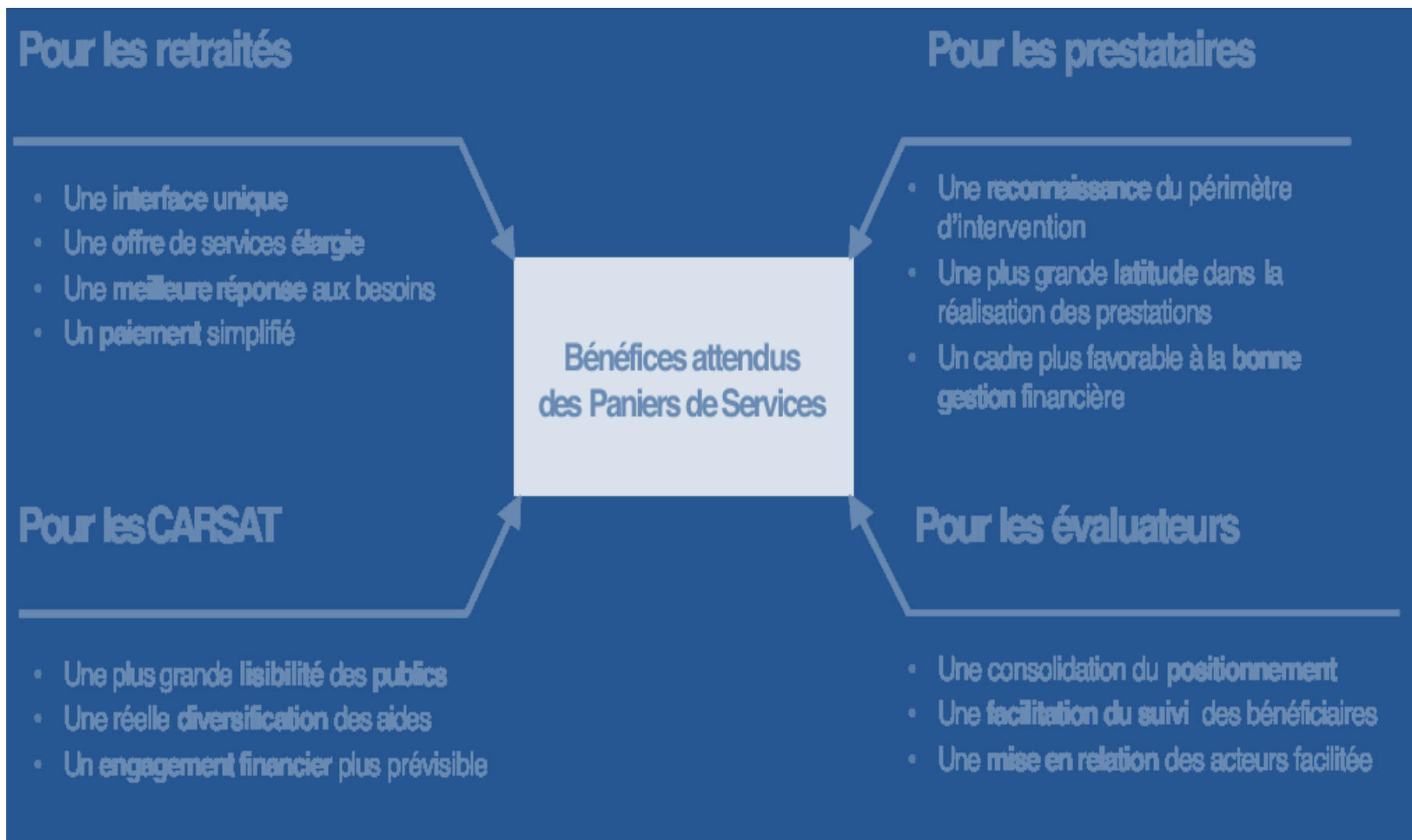
Mesure 8 : Maintien du lien social et conseils en prévention :
développer l'expérimentation des paniers de services, offre diversifiée à domicile

I. CONTEXTE ET ENJEUX

- Le chapitre II du titre III « Accompagnement de la perte d'autonomie » du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement comporte des dispositions propres à « refonder l'aide à domicile » en sécurisant le financement de cette activité et en encadrant les missions des services d'aide et d'accompagnement à domicile appelés à se diversifier, à se professionnaliser et à se coordonner. Le service rendu à l'utilisateur doit se moderniser en proposant des « bouquets de services » plus diversifiés et mieux coordonnés où l'aide humaine se combine aux aides techniques, à l'aménagement du domicile et aux nouvelles technologies de l'autonomie, aux activités et conseils de prévention, à l'accueil de jour, à des missions d'intérêt général.

- L'ambition de l'inter-régimes est de développer avec le secteur de l'aide à domicile une logique de paniers de services personnalisés, graduée en fonction du degré de fragilité des retraités auxquels ils s'adressent, en s'appuyant sur des expérimentations locales qui ont vocation à être évaluées et généralisées. Il s'agit de concevoir un dispositif national structuré qui pourra s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire et des acteurs du maintien à domicile.
- L'expérimentation devra répondre à trois principes structurants :
- Apporter une réponse diversifiée et plus adaptée aux besoins des bénéficiaires, dans une perspective de prévention de la perte d'autonomie ;
- Faire évoluer les besoins au fil de la mise en oeuvre du plan d'aide ;
- Améliorer le système de tarification.

LES BÉNÉFICES ESComPTÉS DU LANCEMENT DES PANIERS DE SERVICES SONT LES SUIVANTS :



TROIS OFFRES DE SERVICES SONT IDENTIFIÉES POUR DES PUBLICS DEMANDEURS AUX NIVEAUX DE FRAGILITÉ DISTINCTS

	1000 €	2000 €	3000 €
	PANIER 1 Risque de fragilité	PANIER 2 Fragilité	PANIER 3 Grande Fragilité
DESTINATAIRES	Demandeurs présentant des risques de fragilité	Demandeurs confrontés à une situation de fragilité avérée	Demandeurs confrontés à plusieurs situations de fragilité: faibles ressources, isolement géographique et social, grand âge, problèmes de santé, habitat inadapté
OBJECTIFS	Etablir un lien avec le demandeur et favoriser l'intégration d'un public élargi dans la logique de prévention	Accompagner les retraités dont la situation de fragilité compromet le maintien à domicile et en situation de rupture	Accompagner les retraités lorsque plusieurs situations de fragilité compromettent la maintien à domicile

ENJEUX	Favoriser le <u>maintien du lien social</u> , Diffuser des informations et conseils en prévention maintien de l'indépendance	Favoriser le maintien du lien social, Diffuser des informations et conseils en prévention <u>Éviter le basculement dans 1 plus grande dépendance</u>	Favoriser le maintien du lien social, Diffuser des informations et conseils en prévention <u>Préserver l'autonomie à domicile</u>
---------------	--	--	--

III. ACTIONS

- Concevoir un dispositif national, intégrant des prestations diversifiées favorisant le maintien du lien social et des informations et conseils en prévention, qui pourra s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire et des acteurs du maintien à domicile ;
- Accompagner le secteur de l'aide à domicile dans la professionnalisation des personnels chargés de porter des messages de prévention ;
- Se doter d'une architecture nationale (système d'information) partageable avec l'ensemble des acteurs concernés et permettant le suivi des actions et le développement des possibilités de signalements.

IV. OUTILS ET BONNES PRATIQUES

- o La grille FRAGIRE
- o Le cahier des charges de la formation des évaluateurs du besoin d'aide à domicile (EBAD)
- o **V. Métiers impactés**
- o Directeurs de l'action sociale des caisses de retraite
- o Evalueurs du besoin d'aide à domicile
- o Assistants de service social et personnels des services d'action sociale des caisses
- o Personnels d'encadrement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- o Personnels d'aide et d'accompagnement à domicile
- o Personnels d'encadrement des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)
- o Personnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile (SPASAD)